N° 82. Mercredi 5 Avril 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbr compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez H. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poorten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 4 Avril.

Le Roi a quitté aujourd'hui vers midi cette résidence, se rendant, par un convoi spécial du chemin de fer, à Amsterdam.

Nous sommes à même de communiquer les deux états suivants relatifs à la récolte des produits coloniaux à Java :

A. *Relevé des produits à Java, récoltés pour le compte du gouvernement et qui peuvent devoir être récoltés, allant jusqu'au 31 décembre 1847.*

PRODUITS.	Déjà récoltés.	Présumés devoir être récoltés.	Total.	*Observations.*
Café. Picols.	765,515	350	766,365	(1) Reste encore probablement à la disposition des fabricants 209,940 picols.
Sucre. (1) »	855,360	88,539	943,899	(2) On présume qu'il restera à la disposition des contractants 29,116 livres d'Amsterdam.
Indigo. ℔ Amst.	920,078	369,432	1,289,510	
Thé. »	709,517	253,119	962,636	
Cannelle. »	197,680	13,521	211,201	
Cochenille (2) »	41,020	8,503	49,523	
Poivre. »	170,690	»	170,690	

B. *Relevé des produits récoltés à Java pour compte des particuliers jusqu'au 31 décembre 1847.*

PRODUITS.	Suivant le relevé A on présume qu'il restera des quantités à la disposition du gouvernement à la disposition des fabricants.	Production nette pour compte des particuliers		Total.
		Déjà récoltés.	Présumés devoir être récoltés.	
Café. (1) picols.	»	81,770	17,564	99,334
Sucre. (2) »	209,940	266,606	101,379	577,925
Indigo. (3) ℔ Amst.	»	113,131	47,919	161,100
Thé. (4) »	»	51,730	21,270	73,000
Tabac. (5) »	»	»	»	1,468,050
Cochenille. (6) »	26,116	5,600	30,705	65,421

(1) On n'en a pas encore reçu le relevé de la résidence de Bantam et Banjoemas.
(2) Idem. (3) Idem. (4) Idem. (5) Idem. (6) Idem.

La Bourse d'Amsterdam d'hier offrait un aspect fort déplorable pour ceux qui avaient espéré une amélioration dans les cours des fonds publics. La liquidation qui a eu lieu n'a pas amené la moindre activité.

Cependant, vers la fermeture de la Bourse, quelques acheteurs se sont présentés en fonds hollandais et les 2 1/2 p. c. 3 et 4 p. c. qui étaient offerts à 35 1/2, 39 et 52, sont restés demandés à 35 7/8, 39 3/4 et 52 1/2.

Derniers cours à 5 heures. Holl. 2 1/2 p. c. 35 7/8; 3 p. c. 39 3/4; Ardoins à 510 liv. 5 3/4; 2 1/2 p. c. Métal. 25, 26.

Nous publions ci-après un arrêté royal grand-ducal, décrétant la dissolution des États actuels et la convocation de nouveaux États en nombre double, pour la révision de la Constitution.

Nous GUILLAUME II, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.,

Vu notre arrêté en date du 21 courant, disposant que la constitution d'États sera revisée ;

Vu l'article 18 de la constitution d'États :

Considérant que l'assemblée qui sera saisie de la révision de la constitution d'États, aura une mission spéciale ; qu'il convient dès-lors que tous les membres aient une origine commune ;

Sur les propositions de notre conseil de gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1. Les États de notre Grand-Duché de Luxembourg sont dissous.

Art. 2. Les colléges électoraux de tous les cantons du Grand-Duché seront convoqués pour élire des membres des États en nombre double de celui fixé par la constitution d'États pour les services ordinaires, et ce d'après le recensement de la population de 1847.

Art. 3. Il sera statué ultérieurement, et suivant les dispositions nouvelles à intervenir, sur la session ordinaire annuelle pour 1848 de la représentation du pays.

Art. 3. Notre gouverneur du Grand-Duché est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au mémorial législatif et administaatif.

La Haye, le 29 mars 1848. GUILLAUME.

Par le roi Grand-Duc :
Le chancelier d'État pour les affaires du Grand-Duché de Luxembourg,
DE BLOCHAUSEN.

Consulat-Général de S. M. sarde.

Le consul-général de S. M. sarde s'empresse, conformément à la circulaire qu'il a reçue de la secrétairerie royale des affaires étrangères à Turin, datée du 25 mars 1848, d'informer les capitaines et équipages des navires marchands sardes qui se trouvent en ce moment dans les ports des Pays-Bas, ainsi que tous les sujets du roi établis dans ce pays, de la décision prise par le gouvernement de S. M. sarde d'intervenir dans les affaires de Milan et de faire entrer en campagne, ainsi que cela a déjà eu lieu, l'armée royale, afin qu'ils puissent veiller à leurs intérêts en toute éventualité possible.

Amsterdam, 3 avril 1848. *Le consul-général de Sardaigne.*
D. ARATA.

Le prince de Metternich, avec sa suite, est arrivé vendredi dernier à Arnhem. S. A. S. est descendue à l'Hôtel de la *Cour de Hollande*. Une légère indisposition a empêché le prince de continuer sa route pour Rotterdam, où il doit s'embarquer pour Londres.

Le prince Galitzin, avec sa suite, est arrivé hier à La Haye, et est descendu à l'Hôtel du *Vieux-Doelen*.

Il résulte des tableaux annexés à l'exposé des motifs du projet de crédit supplémentaire pour le département de la guerre, en Belgique, que le total général de l'augmentation de l'effectif est de 23,740 hommes et de 2,000 chevaux.

Les 23,740 hommes sont répartis ainsi :
19,200 dans l'infanterie ;
1,100 dans la cavalerie ;
2,860 dans l'artillerie ;
580 dans le génie.

Les 2,000 chevaux sont destinés, savoir :
200 à la cavalerie légère ;
100 aux guides ;
200 aux cuirassiers ;
100 à l'artillerie pour chevaux de selle ;
1,400 id. pour chevaux de trait.

Une somme de 500,000 fr. serait affectée au matériel de l'artillerie ; un million au matériel du génie. Dans ce dernier chiffre, les travaux pour la mise en état de défense des ouvrages de place ne figurent que pour 200,000 fr.

La chambre des communes a voté l'allocation nécessaire pour l'augmentation de l'armée de terre britannique de quelques milliers d'hommes. Il résulte des explications données, vendredi soir, à la chambre des communes, par le ministre de la guerre, que le nombre des troupes qui sont en Angleterre et en Ecosse, ne s'élève pas à plus de 30,000 hommes, et celui des troupes en garnison en Irlande à plus de 26,000 hommes. Le reste de l'armée britannique est disséminé dans toutes les parties du monde pour protéger les nombreuses colonies de la Grande-Bretagne.

Un ukase de l'Empereur de Russie, en date du 12 mars, ordonne la rentrée à leurs corps respectifs de tous les marins en congé. Cela prouve que le Czar est résolu à mettre sur le pied de guerre, non-seulement son armée de terre, mais aussi ses flottes. La mesure que nous annonçons concerne, en effet, les marins des côtes de la Baltique et de la Mer-Noire.

Les *Débats* consacrent à l'appréciation de l'événement de l'affaire de Boisseron un article dans lequel nous remarquons les passages suivants :

« La petite armée belge a infligé, paraît-il, à ces bandits un châtiment sévère sans avoir fait des pertes considérables. Aussi longtemps que de pareilles expéditions seront livrées à elles-mêmes, le résultat ne peut en être douteux. Mais le danger, et c'est un danger très sérieux, consiste dans l'effet produit par ces collisions sur la vanité si irritable du peuple parisien.

Les 200,000 ouvriers armés de Paris apprendront-ils de sang-froid le massacre ou la capture de quelques-uns de leurs compatriotes par les Belges. Dans quelque circonstance qu'il ait eu lieu, quelque juste, quelqu'inévitable qu'il ait été, Paris raisonne-t-il le moins du monde ? C'est ce qui alarme avec raison le gouvernement belge. Il ne craint pas une irruption de brigands, sous quelque nom et sous quelque prétexte qu'ils se présentent ; mais il craint que lorsqu'il se sera défendu contre ces brigands et que ces brigands auront succombé dans leurs tentatives meurtrières, Paris entier ne se soulève et ne force le gouvernement provisoire à déclarer la guerre à un Etat qui aura eu la témérité de faire couler du sang français, même dans le cas de légitime défense.

Ce n'est pas tout. Une armée de six mille hommes, Français et Belges, qui vient envahir la frontière, est un encouragement bien puissant à la sédition et aux conspirations à l'intérieur. Il faut que le pays qui résiste à une telle épreuve soit réellement bien gouverné, et il faut aussi qu'il ait bien du bonheur.

» . . . . . Les clubs sont les leviers qui font mouvoir tout Paris ; ils vont bientôt pousser le cri de *vengeance* si un seul nom, cher à la république, succombe dans la tentative entreprise pour propager ses bienfaits. Cent députations se rendront à l'Hôtel-de-Ville pour demander réparation et conquête.

» On assure qu'une grande partie du gouvernement provisoire est de connivence dans ces odieuses tentatives, et que les ressources du trésor ont été largement employées aux frais d'organisation des diverses légions destinées à révolutionner l'Europe. S'il en est ainsi, comment espérer que l'on résistera aux demandes de la populace une fois que le sang a coulé et que les passions ont été excitées ?

» C'est là, nous l'avouons, que nous tremblons pour Lamartine. Les terribles nécessités d'une crise imprévue et soudaine l'ont entraîné à oublier les règles ordinaires de la prudence politique ; nous craignons bien qu'elles ne l'entraînent aussi à méconnaître les lois imprescriptibles de la justice internationale. Lorsque le cri de guerre contre Bade, le Wurtemberg, la Savoie ou la Belgique aura retenti, nous n'osons espérer qu'il pourra lutter contre l'entraînement populaire....

» Il est impossible de calculer les suites d'un pareil commencement. L'Angleterre est tenue, par le traité de 1831, de protéger l'indépendance de la Belgique, indépendance qui est si indispensable à la sécurité de l'Europe centrale et de ses propres côtes. Nous sommes obligés en honneur de protéger le trône du prince que les Belges ont librement et spontanément choisi pour leur roi ; si nous manquions à cet engagement, si nous le laissions détrôner par la populace de Paris, nous ne tarderions pas à voir que nous n'aurions rien gagné et que nous aurions beaucoup perdu à cette honteuse connivence. »

Le *Morning-Chronicle* annonce qu'il a été reçu à Londres des dépêches de lord Minto, annonçant que celui-ci avait réussi à régler les bases d'un arrangement entre la Sicile et le gouvernement napolitain. Au départ du steamer, ces conditions étaient soumises à la considération de ce gouvernement, et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à y adhérer. Elles seront rendues publiques dès que cette adhésion sera officiellement connue. Il va sans dire qu'elles sont rédigées dans le sens de presque toutes les concessions demandées par les Siciliens.

Parlement allemand à Francfort.

Francfort, 31 mars.

Voici le programme des questions à discuter qui a été présenté par le comité des Sept à l'assemblée des représentants, réunie pour discuter les bases d'un parlement national :

I. Un chef fédéral avec des ministres responsables.

II. Un sénat, composé de tous les Etats de la confédération.

III. Une chambre du peuple, formée par des élections primitives d'après le chiffre de 1 jusqu'à 70,000.

IV. Compétence de la confédération par la renonciation des Etats particuliers aux points suivants au profit du pouvoir central :

1. Un système militaire.

2. Une représentation vis-à-vis de l'étranger.

3. Un système de commerce, de lois de navigation, de douane, de mesures, de poids, de monnaie, de postes, de voies fluviales et de chemins de fer.

4. Unité de la législation civile et criminelle et de la procédure judiciaire. Un tribunal fédéral.

5. Garantie des droits de liberté nationaux.

V. L'arrêté relatif à la convocation de l'assemblée nationale constituante sur les bases ci-dessus énoncées, rendu par les autorités fédérales qui se seront adjoint des hommes investis de la confiance du peuple.

VI. Un comité permanent de 15 membres, choisi parmi l'assemblée actuelle, est chargé de la convocation de l'assemblée nationale constituante. Si au bout de quatre semaines à partir d'aujourd'hui ladite assemblée nationale n'est pas convoquée, la présente assemblée se réunira de nouveau ici le 3 et le 4 mai. En cas d'urgence, le comité peut convoquer l'assemblée pour un terme plus rapproché.

Après que M. le président Mittermaier a remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a témoigné en le nommant son président, il déclare que chaque opinion, chaque vue sur telle ou telle forme de gouvernement pourra se produire en toute liberté, attendu que dans cette discussion préparatoire on ne veut que connaître exactement et fixer les vœux et les demandes du peuple, dont la discussion aux [illegible] parlement allemand proprement dit.

M. de Struve, de Mannheim, fait un exposé et en cède de 17 autres membres présents une motion où sont énumérées les demandes et les droits du peuple, et qu'il propose de renvoyer à une commission. Cette motion a été rejetée.

M. Schaffrath, de la Saxe, présente une motion détaillée par laquelle il demande que l'assemblée choisisse un comité pour examiner le programme du comité des Sept, et présenter demain un rapport à ce sujet, motion qui est rejetée à une grande majorité. Parmi plusieurs autres motions successivement présentées, on remarque surtout celle de M. le docteur Eisenmann, de Nuremberg, tendant à ce que l'assemblée avise, le plus tôt possible, à ce que le parlement national soit constitué et se réunisse dans l'espace de quatre semaines, afin qu'on puisse lui soumettre les autres points discutés par l'assemblée ; d'autres motions, faiblement appuyées, ont pour but d'engager l'assemblée à se déclarer permanente et constituée, soit qu'elle demeure réunie en plein ou qu'on nomme un comité.

Après une pause d'une demi-heure, M. le président Mittermaier a engagé l'assemblée à discuter avec calme et dignité pour empêcher tout incident de nature à troubler la marche des délibérations. La discussion s'ouvre sur la motion suivante de M. le docteur Eisenmann : « L'assemblée veut-elle décider que ce ne sera pas elle, mais l'assemblée constituante à former ultérieurement, qui prendra des résolutions obligatoires ? »

M. Robert Blum, de Leipsic, dit que si pendant les trois premières heures de l'assemblée préparatoire actuelle on a eu à déplorer des malentendus, il faut les éviter à l'avenir avec le plus grand soin possible ; il ne faut pas oublier, a-t-il dit, que l'Europe entière a les yeux fixés sur nous ; aussi devons-nous exclure de nos discussions toute animosité et toute passion, qui ne peut que causer des divisions. L'orateur dit que l'assemblée doit prouver qu'elle sait discuter avec calme et dignité, que par conséquent le peuple qu'elle représente est mûr pour la véritable liberté ; qu'avant tout il faut consolider la confiance du peuple dans la volonté, les lumières et l'énergie des membres de cette assemblée, pour que les intrigues des partis ne troublent pas la marche régulière de la discussion. Tous les peuples, a-t-il ajouté en terminant, seront remplis d'estime et d'amour pour la nation allemande, si les hommes réunis dans cette enceinte montrent à la fois une attitude digne et résolue.

La motion de M. Eisenmann a été adoptée à l'unanimité après quelques observations faites par MM. Nohl d'Elberfeld, de Wiesbade et Winter de Heidelberg.

M. Schulz de Darmstadt est d'avis que la présente assemblée n'est pas compétente pour déterminer la forme politique et future de l'Allemagne, ni même pour ouvrir une discussion détaillée à ce sujet. Suivant l'orateur, un droit aussi important n'appartient qu'à une assemblée formée d'après des élections primitives et qui aura à décider :

1. Quels sont les territoires qui devront être représentés dans la constitution fédérale ;

2. Dans quelle proportion la population devra être représentée dans la confédération ;

3. Quel devra être le mode d'élection ;

4. A quel endroit devra se réunir l'assemblée constituante proprement dite ;

5. Quelle sera l'époque où elle se réunira;

6. De quelle manière elle devra procéder à ses délibérations.

Cette marche paraît la plus naturelle à l'orateur, afin qu'après avoir délibéré on puisse immédiatement *agir*, et qu'on ne soit pas exposé à voir surgir la république avec l'anarchie.

M. Wiessner de Vienne dit qu'il est le seul Autrichien qui se trouve dans cette enceinte; aussi éprouve-t-il le besoin d'exprimer le vœu qu'on invite sans tarder l'Autriche à envoyer des députés à la prochaine assemblée constituante, parce qu'il sent bien qu'il n'a ni le droit ni la force de s'acquitter d'une mission qui impose une si grave responsabilité. En Autriche, poursuit l'orateur, le tiers état et l'ordre des paysans n'ont point été représentés jusqu'ici; néanmoins, les classes moyennes étaient complétement capables de prendre part aux plus importantes délibérations; il serait faux et injuste de soutenir le contraire; aussi lui paraît-il d'autant plus nécessaire d'inviter le plus tôt possible les représentants de la bourgeoisie autrichienne à prendre part aux délibérations de l'assemblée constituante. Le discours de M. Wiessner, prononcé avec chaleur, a excité les applaudissements de l'assemblée.

M. Schloiden, de Schleswig Holstein, nommé délégué du gouvernement provisoire de ce duché auprès de la diète et de l'assemblée actuelle, a proposé l'accession des duchés de Schleswig et de Holstein à la confédération germanique, qui l'a accueilli en cette qualité avec les plus vives acclamations.

Le président a alors proposé la motion suivante: « L'assemblée est-elle d'avis d'adresser le duché de Schleswig, étroitement uni avec le Holstein, dans la confédération germanique, et d'inviter les deux duchés, qui ne formeront qu'un pays, à envoyer des députés à l'assemblée constituante? » Cette motion est adoptée à l'unanimité. Un seul membre de l'assemblée, qui n'est pas nommé, veut protester contre ce vœu exprimé unanimement, mais il est obligé de quitter la tribune sur la sommation du président, qui lui fait observer qu'il n'a pas la parole.

M. Wedemeier, de Leipsic, propose d'incorporer à la confédération germanique les provinces prusso-allemandes de la Baltique, qui avaient prié le roi de les réunir à la confédération.

M. Abegg, de Breslau, qui avait demandé la parole pour la même motion, y renonce.

M. Raveaux, de Cologne, est réjoui que l'assemblée, en adoptant la motion relative au duché de Schleswig-Holstein, se déclare compétente dans de *pareilles* affaires, et demande que cette compétence s'étende aux provinces de la Prusse orientale et occidentale.

Après quelques observations de M. Welcker, qui ont trait à des rectifications, M. Junghaus, de Posen, désire que le grand-duché de Posen soit aussi invité à entrer dans la confédération germanique et à envoyer des députés à l'assemblée constituante, motion qui rencontre peu de sympathie, parce que, si elle était adoptée, l'Allemagne aurait l'air de vouloir entraver ou du moins limiter le développement de la nationalité polonaise.

M. Leisler, de Wiesbade, dit que pour être véritablement libre, il faut avant tout être juste; qu'il est indispensable, par conséquent, de rétablir la Pologne.

M. Biedermann, de Leipsic, exhorte l'assemblée à ne pas inaugurer l'ère de la liberté par une injustice; il pense que non seulement la justice, mais aussi *la prudence* exige qu'on ait égard aux efforts de la Pologne; l'orateur dit qu'on peut laisser au grand-duché de Posen la faculté de se faire représenter à l'assemblée constituante de l'Allemagne, mais qu'il n'est pas besoin de l'y inviter spécialement, que ces deux cas ne doivent pas changer ou disposions hostiles que pourraient amener que la Pologne témoigne dans ce moment pour l'Allemagne.

L'assemblée décide l'incorporation des duchés de Schleswig et de Holstein ainsi que des provinces de la Prusse orientale et occidentale dans la confédération germanique, et exprime ses plus vives sympathies pour le rétablissement du royaume de Pologne; elle décide encore que le nombre des députés à élire sera de un sur 50,000 habitants.

Il est permis à chaque Etat fédéral, dont le nombre des habitants ne s'élève pas à celui de 50,000 hommes, d'envoyer un député à l'assemblée constituante.

Francfort, 1er avril.

L'assemblée préparatoire pour l'établissement d'un parlement national a pris aujourd'hui les résolutions suivantes:

1. Il doit être laissé en général aux différents états, et sous la réserve d'établir des principes à ce sujet, de faire les élections d'après le mode qui existe chez eux ou qui est ordonné par les circonstances;

2. Les élections ne dépendent point de la confession religieuse, d'un cens électoral ou de privilèges quelconques;

3. Il a été décidé à la presque unanimité, que le principe des élections directes pour l'assemblée constituante nationale doit être celui de l'assemblée, cependant on n'a pas accordé à ce principe force de loi;

4. Chaque citoyen majeur est électeur et éligible;

5. Chaque citoyen allemand peut être élu député sans qu'il appartienne à l'état fédéral dans lequel il a été élu.

Le président a posé la question de savoir dans quel endroit l'assemblée constituante nationale doit être tenue. L'assemblée a décidé par acclamation que ce sera la ville de Francfort.

Francfort, 2 avril.

Dans la suite de sa séance d'hier, l'assemblée préparatoire pour l'établissement d'un parlement national a décidé que l'assemblée constituante se réunira dans quatre semaines à Francfort-s/M. La question de savoir ce qu'on devait faire dans l'intervalle provoqua une longue et vive discussion. Deux opinions principales ont été émises en avant: l'une par M. Wesendonk, formulée dans une motion qui a été appuyée par un grand nombre de membres, et par laquelle l'orateur a demandé qu'il fût choisi parmi l'assemblée un comité de 50 membres; il ajouta cependant qu'à côté de ce comité, l'assemblée elle-même devait rester en permanence jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale. L'autre opinion a été défendue principalement par M. Hecker; elle tenait à ce que toute l'assemblée se déclarât permanente jusqu'à la convocation de l'assemblée constituante.

Cette motion aussi a trouvé beaucoup de partisans. Une troisième, qui avait pour but de concilier les deux premières, a été avancée par M. d'Itzstein, qui a proposé que l'assemblée se déclarât *immédiatement* permanente et choisît un comité de 50 membres, aux discussions duquel pourraient prendre part ceux des membres qui resteraient ici; mais cette motion n'a pu amener un rapprochement entre les deux partis; le point sur lequel on différait était de savoir quelle devait être la position du comité permanent à côté vis-à-vis de la diète germanique.

M. de Gagern de Darmstadt a proposé alors la motion suivante:

1. Elire un comité de 50 membres.

2. Chargé le comité d'aider de ses conseils la diète germanique jusqu'à la prochaine convocation de l'assemblée constituante, pour sauvegarder les intérêts de la nation et pour gérer les affaires fédérales, et de lui conférer la faculté de prendre l'initiative pour des propositions.

3. Inviter la diète germanique à se mettre en rapport pour la gestion des affaires de la confédération, jusqu'à la réunion de l'assemblée constituante avec le comité, comme représentant des hommes investis de la confiance du peuple.

4. Charger le comité de convoquer l'assemblée actuelle en cas de danger. Cette motion de M. de Gagern a été adoptée par assis et levé à une grande majorité, après que les trois autres eurent été rejetées.

La majorité de l'assemblée préparatoire pour l'établissement d'une assemblée constituante nationale a pris aujourd'hui la résolution suivante:

« L'assemblée a résolu de demander que la diète germanique, en se saisissant de l'établissement d'une assemblée nationale constituante, doit désavouer les résolutions exceptionnelles de la diète contraires à l'acte fédéral, et écarter de son sein ceux de ses membres qui ont concouru à les prendre et à les exécuter. »

Nouvelles d'Allemagne.

Dépêche télégraphique.

Berlin, 2 avril, 4 h. 1/2 de l'après-midi.

La dépêche télégraphique suivante a été adressée par le ministre Camphausen au président de Raumer à Cologne:

« L'ouverture de la diète réunie a eu lieu aujourd'hui dans le » plus grand ordre. Une adresse a été adoptée presque à l'unani- » mité des voix, et le nouveau ministère y a complétement » adhéré. »

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons les journaux allemands. La *Gazette universelle de Prusse* publie le discours d'ouverture de la diète, prononcé par le ministre Camphausen, ainsi que la présentation d'un projet de loi sur les élections. Le § 1er de ce projet dit que tout Prussien, âgé de 24 ans, est électeur, à moins qu'il ne reçoive des secours d'un établissement de bienfaisance, ou ne se trouve en état de domesticité.

Le même journal contient également les bases d'une constitution pour la Prusse.

Nous publierons ces documents dans un prochain numéro.

La *Gazette Universelle de Prusse* ne fait aucune mention du départ de Berlin de l'ambassade russe, annoncé par différents journaux allemands.

Un arrêté de la diète germanique du 26 de ce mois ordonne la mobilisation des 7e et 8e corps d'armée de la confédération. Les troupes sont déjà en route pour se rendre au lieu de leur rassemblement.

Posen, 27 mars.

Le comité polonais a publié le 24 une proclamation qui abolit la noblesse, et toutes les différences qui ont existé jusqu'ici entre les classes de la société.

Dans plusieurs endroits on a déjà abattu l'aigle prussien; dans d'autres, on a chassé les fonctionnaires prussiens et on les a remplacés par des Polonais.

Le 26 s'est formé un comité militaire, qui a déjà envoyé des émissaires dans tout le pays pour former des régiments; partout on construit des fanx, et l'on en a déjà plusieurs milliers.

Suivant des nouvelles de Varsovie, on y a défendu l'exportation du seigle, de toutes les espèces de farine et de l'avoine. On en donne pour prétexte le manque de vivres, mais le véritable motif paraît être le besoin qu'on en a pour les grandes démonstrations de troupes.

Un édit du gouverneur militaire de Varsovie, prince Gortzakow, défend tous les rassemblements dans les rues, sous peine d'emploi de la force militaire.

Altona, 30 mars.

On reçoit dans ce moment, par un convoi spécial du chemin de fer, la nouvelle qu'hier à midi un corps de troupes danoises de 1500 hommes d'infanterie et de dragons est arrivé à Hadersleben, et que M. Dirkink Holmfeldts, commandant d'un vaisseau de guerre danois, a forcé les autorités de l'île d'Alsen et de la ville de Sonderburg de prendre fait et cause pour les Danois; enfin que des navires danois armés ont coupé toute communication entre l'île d'Alsen et le continent. Tout cela constitue le *casus belli*. Le gouvernement provisoire a transmis ces nouvelles à Berlin et à Hanovre. M. Dietz, directeur du chemin de fer, s'est rendu à Harbourg pour y porter ces nouvelles; il est chargé en outre d'inviter le commandant de place de cette ville à faire partir immédiatement des troupes hanovriennes, s'il croyait pouvoir le faire sans en demander préalablement l'autorisation à Hanovre.

Une correspondance de Vienne, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, contient ce qui suit:

Si l'on n'attache ici aucune importance aux déclarations et aux proclamations du roi de Prusse, il n'en faut pas chercher la raison dans une rivalité intempestive.

Si une pareille prétention pouvait émaner d'une volonté spontanée et non d'une libre résolution de toute l'Allemagne, on détruirait la base qui doit supporter l'édifice de l'unité allemande. Il faut espérer que la Prusse elle-même comprendra la justesse de cette observation, et qu'elle n'y verra pas le germe de cette ancienne rivalité entre l'Autriche et la Prusse, dont les suites seraient si funestes pour l'Allemagne, et à laquelle n'a certainement point songé l'Autriche, qui sait fort bien quelle grande influence la Prusse doit exercer dans toutes les circonstances sur la question de la nationalité allemande, et qui est loin de songer à la lui contester. C'est la confédération germanique, appuyée sur ses nouvelles bases et de nouvelles garanties, qui seule doit décider, et chaque Etat, petit ou grand, doit se soumettre à cette décision. L'Autriche sera fière de donner l'exemple de cette soumission.

Les événements extraordinaires survenus tout récemment dans le royaume lombardo-vénitien exigent, dans l'intérêt de toute la monarchie, qu'on s'oppose promptement et avec énergie à la tentative faite par ces provinces de se détacher de l'empire, et qui a reçu déjà un commencement d'exécution. En conséquence, l'empereur a ordonné la concentration immédiate d'un corps d'armée sur les bords de l'Isonzo, sous le commandement du feldzeugmestre comte Nugent. A cet effet, des troupes sont déjà parties pour cette direction, et il faut espérer que leur bravoure et celle de leur chef, qui a vieilli dans le métier des armes, rétablira bientôt les communications interrompues avec le second corps d'armée italien.

Nouvelles d'Italie.

Le manque d'espace nous force à resserrer dans un cadre très-restreint les nouvelles qui nous arrivent d'Italie, et dont voici la substance.

Une convention militaire a été passée entre le roi de Sardaigne et le gouvernement provisoire de Milan pour tout le temps que les troupes piémontaises opéreront sur le territoire lombard.

La solde de ces troupes restera à la charge de la Sardaigne; mais les vivres et approvisionnements leur seront fournis par le gouvernement provisoire de Milan.

Le roi Charles-Albert commande en personne l'armée sarde; il a désigné comme lieutenant-général de son royaume, pendant son absence, son cousin le prince Eugène de Savoie Carignan.

Les forces autrichiennes se concentrent dans les environs de Vérone; le maréchal Radetski les commande toujours, bien qu'il ait laissé son épée aux mains des Milanais.

Il a publié de son quartier général de Crema, le 26 mars, une proclamation dans laquelle il menace de faire fusiller tout habitant qui sera pris les armes à la main.

Le gouvernement pontifical a dirigé vers les frontières toutes les troupes de ligne disponibles; il paraît décidé à suivre l'exemple de Charles-Albert, et à se porter au secours des Milanais. L'élan est incroyable dans les Etats romains; une foule de volontaires accourt aux frontières, le général piémontais Durandi est nommé commandant en chef de l'armée pontificale d'opérations.

On lit dans le *Risorgimento* de Turin:

» Toute l'ambassade autrichienne a quitté Turin. Les ministres de Prusse et de Russie se disposent également à partir. On dit que cette retraite commune a été convenue avec l'ambassadeur d'Angleterre, qui pourtant reste parmi nous. Il n'est pas exact que cet ambassadeur ait fait des protestations et des menaces à l'occasion de l'entrée des troupes piémontaises en Lombardie. Il a seulement fait des représentations contre cette mesure. On conçoit qu'en effet l'Angleterre voie avec peine l'affaiblissement de l'Autriche, qui fut toujours son alliée sur le continent dans les guerres contre la France. Mais aujourd'hui il n'est question ni de la guerre ni de la France. La nationalité italienne, l'indépendance de l'Italie, voilà le seul but auquel nous tendons.

» Le duc de Savoie a été nommé colonel général des milices communales du royaume de Sardaigne. »

« Le général napolitain Pepé, si célèbre par la part qu'il prit à la révolution de 1821, est arrivé à Gênes le 24, se rendant à Naples où il va presser les nouveaux ministres, qui sont presque tous ses amis, de faire immédiatement transporter un corps de troupes napolitaines à Venise sur les douze bâtiments à vapeur que possède le gouvernement. »

Voici le premier bulletin de l'armée sarde entrée en campagne en Lombardie. C'est la *Gazette piémontaise* qui le publie:

« L'avant-garde du premier corps d'armée, sous les ordres du major-général Trotti, se trouvait le 23 à Lodi.

» Celle du second corps d'armée, sous les ordres du major général Bès, [illegible] de concentrer leur mouvement.

» Le corps de l'armée sous les ordres du roi est en marche. Aujourd'hui, après midi, S. M. entre à Pavie.

» L'ennemi se retire de toute la ligne de l'Adda et paraît démoralisé.

» Les captures suivantes ont été offertes à Brescia, par les Lombards: Le général Schoenhals, deux colonels, deux lieutenants-colonels, cinquante officiers, le délégué Breinde, huit cents soldats de divers corps, soixante dragons à cheval, trois canons de campagne, soixante voitures, caissons et fourgons, la citadelle d'Anfo est entre nos mains.

Vive l'Italie! vive l'indépendance! »

La *Gazette piémontaise* contient également une ordonnance du roi Charles-Albert, qui nomme le prince Eugène de Savoie-Carignan lieutenant-général du royaume, pendant tout le temps que le roi restera à la tête des troupes qui sont entrées en Lombardie.

Enfin le même journal contient l'ordre du jour suivant du maréchal Radetzki:

« Les événements qui ont eu lieu à Milan et dans d'autres villes m'ont déterminé à concentrer mes forces, et à me rapprocher de la base de mes opérations militaires et de mes ressources.

» Les habitants tranquilles n'ont rien à craindre, je leur assure protection des personnes et des propriétés.

» Je dois cependant les avertir de n'apporter aucun obstacle à la marche des troupes impériales.

» Je saurai maintenir la discipline la plus sévère; quiconque sera pris les armes à la main sera traduit devant une commission militaire, et, convaincu, immédiatement fusillé.

» L'inébranlable fidélité de l'armée que je commande, et le nombre des troupes qui la composent, sont des garanties de l'exacte exécution de ces déclarations.

» Crème, 26 mars. Le général en chef, feld-maréchal comte RADETZKY. »

Le ministre de la guerre des Etats pontificaux, vient de prendre l'arrêté suivant de l'avis du conseil des ministres, et avec l'approbation de Sa Sainteté:

« Un corps d'opération sera formé et composé de la manière suivante:

» Quatre régiments d'infanterie;

» Deux régiments de cavalerie;

» Trois batteries d'artillerie de campagne;

» Une compagnie d'artificiers prise dans le corps d'artillerie;

» Deux compagnies du génie;

» A ce corps d'opération se joindront toutes les troupes étrangères au service de Sa Sainteté. »

Un manifeste publié à Gênes le 26 mars, décrète l'armement de toute la flotte et appelle au service actif tous les patrons de deuxième classe et tous les marins de 20 à 40 ans.

Tous les navires de guerre vont être armés. Le bataillon *Royal marine* est rappelé de la frontière. Ce corps brûlant de se porter en Lombardie. Ses vœux seront exaucés, mais au lieu de traverser le Tésin, il passera par Venise.

Les événements à Madrid.

Une correspondance particulière, adressée au *National*, donne les détails suivants sur les événements que nous avons publiés hier :

« Le combat dura jusqu'à trois heures du matin. Je n'ai pas su le nombre des morts ni des blessés, qui a dû être considérable. Le lendemain matin tout le monde était en mouvement, douze cadavres civils étaient exposés sur la place Mayor. Le gouvernement affectait une grande confiance. Le peuple était irrité, s'attendait à une nouvelle lutte pour la nuit suivante. L'émeute à Madrid ne se bat que la nuit. On comptait sur un mouvement à Saragosse, à Barcelonne et autres points. »

Voici le récit que donne la *Prenza* du 27 :

« Les scènes qui ont éclaté hier à la chute du jour, nous ont jeté dans une tristesse profonde. Nous ferons peu de réflexions sur les événements que nous déplorons; on comprendra notre douleur lorsqu'on saura que nous avons encore sous les yeux le sang versé dans la rue du Prado, où se trouvent les bureaux de notre rédaction. Nous avons vu mordre les cartouches, briller un feu meurtrier et les balles se croiser autour de nous.

» Dès midi, on put observer dans les lieux les plus fréquentés de la capitale une affluence de citoyens et une agitation extraordinaire. Tout semblait annoncer quelque événement grave et douloureux; les craintes augmentaient à mesure qu'approchait de la nuit, car les flots de la multitude grossissaient à vue d'œil, et l'effervescence générale prenait sans cesse un caractère plus inquiétant.

» A coucher du soleil, quelques coups de fusil partirent sur la place de la Cebada, sur la place Mayor, à la Puerta del Sol et sur divers autres points. Des bandes nombreuses, armées de fusils et d'escopettes, qui circulaient dans les rues voisines, se réunirent alors aux cris de: *Vive la Constitution! Vive la reine constitutionnelle! Vive la liberté!* A sept heures la foule encombrait toutes les rues qui débouchent sur la Puerta del Sol, où allaient se dérouler les scènes les plus dramatiques; des groupes de combattants se dirigèrent vers la rue Saint-Jérôme et élevèrent plusieurs barricades; une barricade construite à la rencontre des rues du Prince, du Lobo et du Prado, arrêta un moment les soldats de diverses armes accourus pour chasser les insurgés. Les grenadiers du 2e bataillon de Saint-Marcial chargèrent à la baïonnette au milieu de la rue du Lobo, et furent obligés de reculer après avoir vu tomber quinze des leurs morts ou blessés, et entre autres un capitaine atteint de deux balles. Une charge de cavalerie avait déjà été exécutée au même endroit, mais sans succès, parce que l'entrée de la rue était barricadée et vigoureusement défendue.

» A minuit et demi, la fusillade cessa du côté des troupes et du côté de l'insurrection. Nous ignorons ce qui s'est passé sur les autres points de la ville, car il est impossible aujourd'hui de recueillir les détails au milieu de l'anxiété générale. Nous pouvons dire seulement que le calme extérieur semble rétabli. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le peuple se promène ému et silencieux sur le théâtre du combat. Une ardente curiosité brille dans ses yeux; peut être aussi la colère et le désir de la vengeance.

» On assure que le nombre des morts et des blessés est très-considérable. »

En apprenant les détails du mouvement du 26, dit un journal, la fureur de Narvaez est arrivée à son comble. Il a pris aussitôt les mesures les plus rigoureuses, afin de déjouer les espérances des Espagnols et d'empêcher une nouvelle insurrection que l'état des esprits laisse facilement prévoir. Beaucoup d'arrestations ont eu lieu et elles continuent, car la police montre un zèle que Narvaez a peut-être déjà récompensé. Bientôt sans doute les journaux de Madrid nous apporteront le récit d'exécutions sanglantes; tous les individus accusés d'avoir pris part à l'insurrection seront traduits devant le conseil de guerre.

Ce n'est pas tout : le capitaine général de la Nouvelle-Castille, don José Fulgosio y Villavicencio a publié, le 26 mars, un bando, dont voici les principaux articles :

« Art. 1. Madrid est déclarée en état de siége.

» Art. 2. Les armes et munitions de guerre de toute espèce doivent être déposées entre les mains des commissaires de police, dans le délai de vingt-quatre heures.

» Art. 4. Toute réunion de plus de cinq personnes, dans les lieux publics, est interdite.

» Art. 6. Ceux qui troubleront l'ordre *d'une manière quelconque*, ou qui contreviendront aux dispositions de ce bando, seront jugés par le conseil de guerre, définitivement comme coupables d'attentat à la sûreté intérieure de l'Etat. »

Enfin, une correspondance de Madrid contient les détails suivants :

« Narvaez, qui se promenait au Prado, en calèche découverte, s'élance à cheval; il court se mettre à la tête de la garnison. La reine, qui se promenait quelques moments auparavant au Prado, venait de rentrer. Jamais les équipages n'avaient été plus nombreux à la promenade, le temps était magnifique. Bientôt les troupes sortent des casernes; elles occupent les principales positions de la ville. Les groupes résistent avec acharnement sur quelques points, et notamment à la Carrera de San Geronimo. La barricade, sur ce point, est enlevée à la baïonnette. Les groupes perdent là et sur la place de la Cebada, beaucoup de monde; on leur fait sur ce point de nombreux prisonniers. En général, les groupes ne tenaient pas devant la troupe lorsqu'elle les chargeait.

» 60 hommes déterminés, se repliant en bon ordre, s'emparent du théâtre del Principe et ils s'y retranchent. Ils ont été forcés de se rendre à 2 heures 1/2 du matin. C'est là qu'a fini la résistance. Dès onze heures du soir, sur tous les points, la troupe était maîtresse du pavé et même de la place de la Cebada, où il y avait à un certain moment jusqu'à 500 hommes. On croit que ces rassemblements s'étaient formés dans l'unique but de piller et d'assassiner.

» Le 27, à midi, Madrid était parfaitement tranquille; la troupe était rentrée dans ses quartiers. Il ne restait des piquets de troupes qu'à la place de la Cebada et à la Puerta Moros. Un détachement est établi à l'hôtel des postes.

» On évalue la perte de la troupe (par ce mot on entend l'armée, la garde civile, les carabiniers, les gendarmes, les agents de sûreté publique) à 40 hommes tués et blessés. Le capitaine Espana est au nombre des morts. Les révoltés ont beaucoup souffert; il leur a été fait 200 prisonniers. La plupart appartenaient aux dernières classes de la population de Madrid. On ne cite aucun nom connu impliqué dans cette affaire.

» Le conseil des ministres en permanence a adopté toutes les résolutions publiées par la *Gazette* : La suspension des garanties constitutionnelles dans tout le royaume; la clôture de la législation de 1847 à 1848; la proclamation de la capitale en état de siége; la comparution de tous les prisonniers faits les armes à la main, devant le conseil de guerre, conformément à la loi du 17 avril 1821; la prohibition de tout rassemblement sur la voie publique de plus de cinq personnes : le désarmement général de la population; des félicitations aux défenseurs de l'ordre public, et des instructions aux autorités provinciales.

» M. Gonzalès Bravo, en se rendant en voiture au palais, a été attaqué par un des rassemblements populaires. Son cocher et un de ses chevaux ont été blessés; il a continué sa marche et est arrivé un des premiers auprès de S. M. »

—

Le 25 et le 26 il n'y a pas eu de bourse à Madrid; le 27, à la suite de la tentative de la révolution de la veille, un seul fonds a été coté, c'est le 3 p. c., coté à 21 au comptant, en baisse de 1 1/2 à 2 p. c. sur le cours du 24

Nouvelles de France.

Le *Moniteur universel* publie deux déclarations rassurantes. Elles ont rapport l'une à la Belgique, l'autre à l'Allemagne. Le gouvernement français proteste dans l'une et dans l'autre de ses résolutions pacifiques. Il ne veut à aucun prix de propagande par les armes. Nous saurons bientôt la vérité sur ce qui s'est passé à Mouscron, car la justice française s'est emparée de deux des chefs de la bande. Voici les éclaircissements donnés par le *Moniteur* :

Les faits qui se sont passés sur la frontière de la Belgique ont été l'occasion d'accusations violentes ou au moins de perfides commentaires. Nous avons besoin d'éclairer le public par un récit exact et détaillé de toutes les circonstances.

Le 24 mars au soir, le citoyen Délécluze, commissaire du gouvernement près les départements du Nord et du Pas-de-Calais, apprit à Valenciennes qu'un convoi de 300 ouvriers belges devait arriver de l'intérieur de la France vers une heure du matin. Ces ouvriers avaient demandé au gouvernement français de leur accorder des moyens gratuits de transport pour retourner dans leur pays, où ils espéraient trouver des travaux que Paris ne leur offrait point en ce moment. Ces ouvriers, impatients de regagner leurs foyers, étaient partis inopinément; ils étaient, du reste, sans armes et pour la plupart accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Etant prévenu en même temps par le gouvernement qu'un autre convoi plus considérable devait arriver quelques heures après, le citoyen Délécluze craignit l'encombrement qui devait en résulter pour la ville de Valenciennes et qui pouvait inquiéter la population. Il savait que c'étaient des ouvriers sans ouvrage rentrant dans leur pays pour y chercher des ressources. Cette opinion semblait d'autant mieux fondée, qu'il y avait eu depuis peu sur les chemins de fer et ailleurs d'assez violentes collisions entre les ouvriers indigènes et étrangers, par suite desquelles ces derniers avaient dû renoncer à leurs travaux.

Ces arrangements pris, il retourna à Valenciennes.

Cependant les convois annoncés n'arrivèrent qu'à quatre heures et demie. Il n'y avait pas d'armes, ainsi que le constatent les rapports du commissaire de police, et bientôt après les locomotives belges entraînaient les wagons. Mais à peine le convoi fut-il en marche, que des cris de colère retentirent. « Nous sommes trahis, » s'écrièrent quelques voix et un certain nombre d'immigrants put sauter des voitures avant que le train eût acquis toute sa vitesse. A Mouscron, d'autres voyageurs trouvèrent le moyen de descendre, de sorte que deux cents personnes environ n'entrèrent pas en Belgique. Le reste fut transporté à Quiévrain, et se trouva en débarquant au milieu d'un bataillon belge. Ils ne furent cependant pas, ainsi qu'on l'a faussement dit, faits prisonniers; ils furent simplement conduits, selon les habitudes ordinaires, dans la salle de visite de la douane, et soumis aux investigations d'usage. Soixante Français qui se trouvaient parmi eux, furent reconduits en France par le chemin de fer; les Belges furent dirigés vers leur résidence. Quelques-uns seulement, reconnus pour des repris de justice, furent mis sous la main des autorités.

Voilà toute l'affaire de Quiévrain, dont on a fait tant de bruit. Y a-t-il rien là qui ressemble à une trahison, lorsque tous les ouvriers belges ont été tranquillement conduits chez eux, moins quelques hommes condamnés à des peines infamantes?

On a de plus ajouté que les marche-pieds des voitures avaient été coupés pour empêcher la descente des voyageurs. Avons-nous besoin de dire que les rapports démentent de la façon la plus formelle cette odieuse calomnie. Le gouvernement doit des explications à l'opinion publique, même injustement alarmée; mais il doit protéger le commissaire du gouvernement contre les indignes soupçons qu'on a voulu faire peser sur vingt-cinq années de patriotisme à toute épreuve.

Dans cette persuasion, le commissaire du gouvernement n'eut d'autre préoccupation que de chercher à faciliter à ces infortunés l'entrée de leur patrie, en les mettant toutefois à l'abri de toute violence de la part des autorités du pays. Il se rendit donc immédiatement en Belgique, et au premier poste militaire dont il fut rencontré, il s'aboucha avec l'officier commandant et lui demanda quelles seraient ses dispositions à l'égard des ouvriers belges qui se présenteraient pour regagner leurs foyers. L'officier répondit que ses compatriotes se présentant sans armes rencontreraient un accueil pacifique.

Le commissaire partit rassuré. Néanmoins il crut devoir prendre des précautions. A Blanc-Misseron, point extrême de la frontière, où s'arrêtent d'habitude les convois de la compagnie française, il pouvait y avoir une collision au moment du débarquement. Un bataillon fut requis par le citoyen Délécluze, et l'ingénieur français et l'ingénieur belge se concertèrent afin d'éviter toute rencontre fâcheuse. Le premier proposa donc un moyen souvent employé entre les deux administrations. Il s'agissait d'envoyer des locomotives belges à Valenciennes, qui remorqueraient le convoi, sans s'arrêter à Blanc-Misseron et pousseraient jusqu'à Quiévrain. C'était le moyen d'éviter un transbordement, une descente et une marche à cette colonne d'immigrants, d'ôter enfin tout prétexte de violence aux troupes postées sur la frontière. La combinaison fut acceptée, le commissaire du gouvernement étant fermement convaincu que les ouvriers, se présentant avec des intentions pacifiques, ne couraient aucun risque.

Quant aux événements qui se sont passés à Mouscron, il ont sans doute plus de gravité, mais aucune responsabilité ne peut en retomber sur le gouvernement. Voici les faits :

D'abord il ne faut pas oublier que le gouvernement provisoire avait facilité par tous les moyens aux ouvriers étrangers de toutes nations la sortie du territoire français. Il paraît que des ouvriers belges, en assez grand nombre, voulurent profiter de cette circonstance pour tenter dans leur pays un mouvement insurrectionnel.

Les derniers événements de Paris, qui avaient mis des armes entre les mains de presque tous les habitants, facilitaient leur tentative; et les ordres de transport donnés aux chemins de fer pour tous les ouvriers étrangers indistinctement leur permettaient de se rassembler près de la frontière. En conséquence, une colonne d'environ 1,100 hommes, qui s'était concentrée à Seclin, se porta, le 28 au soir, vers Lille, et de là, tournant les fortifications, se dirigea par le faubourg de la Madeleine, sur la route de Menin. Leur projet était d'entrer en Belgique par Bourbecque, sous la conduite d'un contrebandier. Mais il paraît que deux de leurs chefs, dont on a justement soupçonné la loyauté, et contre lesquels une instruction est aujourd'hui suivie par ordre du gouvernement, les empêchèrent de suivre ce plan. Laissant donc Bousbecque et Menin sur leur gauche, ils se rabattirent à travers champs vers Mouscron, point extrême du territoire belge, qui était depuis longtemps protégé par des troupes nombreuses. Ce ne fut pas la seule imprudence ou plutôt la seule trahison qui devait déjouer leurs projets. De longs détours furent faits inutilement, de sorte qu'il était grand jour lorsqu'ils pénétrèrent sur le territoire belge, en débouchant par Neuville sur deux colonnes.

Une section de vingt hommes fut envoyée par les insurgés pour désarmer le poste de la douane. N'y ayant trouvé personne, cette avant-garde fit signe aux deux colonnes d'attaque de marcher en avant. Alors tout à coup apparurent les troupes belges, qui avaient eu certainement des intelligences avec les deux hommes aujourd'hui poursuivis, et cependant choisis pour chefs par les ouvriers belges eux-mêmes. Elles se composaient du 8e régiment d'infanterie, de quelques pelotons du 2e chasseurs à cheval, et d'une demi-batterie d'artillerie. Ce fut de leurs rangs que partirent les premiers coups de fusil.

Les colonnes expéditionnaires ripostèrent vivement, malgré plusieurs décharges successives de canons chargés à mitraille. Cette artillerie ne fit pas d'ailleurs beaucoup de mal, les insurgés s'étant éparpillés en tirailleurs.

La lutte se prolongea pendant environ une heure, et toujours sur le territoire belge. Mais vers onze heures et demie du matin, le feu cessa entièrement, et les colonnes expéditionnaires rentrèrent sur le territoire français, sans y être suivies.

Malgré les bruits exagérés qui ont été répandus sur les suites de cet événement, les renseignements les plus certains constatent que la perte que l'on a à déplorer n'a été que de sept hommes tués et vingt-six blessés, dont quelques-uns très-légèrement. Du côté des troupes belges, les pertes ont été à peu près les mêmes.

Telle est la vérité tout entière sur les faits, sans qu'il y ait rien à y ajouter, rien à en retrancher. Que la peur les ait grossis, nous le concevons, dans un moment où la population, justement émue, est accessible à de sentiments de méfiance; mais il est du devoir du gouvernement de ne pas les laisser dénaturer ou exagérer par une malveillance calculée.

—

Une sorte de panique s'est répandue en Allemagne. On dit partout de l'autre côté du Rhin qu'on organise à Paris une armée d'ouvriers allemands pour révolutionner leur pays; on fait monter leur nombre à des chiffres fabuleux. Il n'est question de rien moins que de 60,000 hommes armés en guerre et marchant par étapes de Paris à Strasbourg ou à Metz, le drapeau tricolore en tête et *la Marseillaise* à la bouche. Les gouvernements se sont émus à l'approche de cette propagande républicaine qui menaçait leurs trônes; les propriétaires ne se sont pas moins effrayés de ce qu'ils regardaient comme une invasion du communisme. En Bavière, en Wurtemberg, dans le duché de Bade, on s'est armé, et on assure que l'enthousiasme pour la révolution française s'est fort attiédi depuis ces nouvelles. Elles sont fausses cependant. Tout se réduit à quelques ouvriers prussiens sortis des ateliers et obligés de retourner chez eux. Quelques patriotes allemands se sont emparés de cette circonstance et ont couvert les murs d'une affiche jaune dans laquelle on demande aux Parisiens des armes et de l'argent pour les patriotes allemands; on a vu aussi chaque dimanche quelques promenades patriotiques dans les rues avec un drapeau noir, jaune et rouge; tout s'est borné à cela, et le gouvernement provisoire a refusé des fonds et des armes aux Allemands, comme aux Belges, aux Polonais, aux Savoisien s. Ce qu'il y a de singulier même, c'est qu'il était accusé par eux de trahir la cause de la république pendant le même temps que les gouvernements allemands l'encensaient tant de violer le droit public international.

Dans quelques jours toutes ces rumeurs auront cessé; mais il eût été plus sage de lire les discours de M. de Lamartine aux Polonais, et d'en tirer cette simple réflexion : que si le gouvernement de la république refuse de donner des armes aux Polonais qui gémissent sous l'oppression et le despotisme, lorsque la France a tant d'intérêt à voir rétablir leur nationalité, il n'ira pas en donner aux Allemands qui se sont affranchis du joug que leurs princes leur imposaient.

Que l'Allemagne se rassure, la France ne veut pas de conquête matérielle; ni de propagande à main armée. L'influence de ses idées sur le monde a plus de puissance que des baïonnettes; un mois de miracles tels que ceux que nous avons vus le prouve assez, et si les peuples en veulent davantage, il n'est pas besoin de le leur faire vouloir par force.

—

La banque de France vient de faire connaître sa situation au 30 mars. Elle est déclarée aussi bonne que les circonstances le comportent, sauf toutefois que ce qui lui est dû par l'Etat, qui s'élève à 50 millions, dont 25 millions d'avance au gouvernement provisoire, forme à un gouvernement quel qu'il soit, un emprunt non remboursable : ce sont là deux grands dangers. Quel intérêt le gouverneur de la banque de France avait-il donc à faire courir ce double danger à l'établissement dont la direction lui est confiée.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE AU 30 MARS AU SOIR.

Argent monnayé et lingots	fr. 55,070,965 21
Numéraire dans les comptoirs	16,298,605 »
Effets échus à recouvrer	12,926,212 71
Portefeuille de Paris, dont 36,865,672 fr. provenant des comptoirs	245,766,002 60
Portefeuille des comptoirs, effets sur place, etc.	54,613,492 26
Avances sur monnaies et lingots	2,693,200 »
Avances aux effets publics français	12,143,432 30
Dû par les comptoirs pour leurs billets en circulat	14,699,750 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »
Rentes fonds disponibles	11,660,197 89
Hôtel et mobilier de la banque	4,000,000 »
Intérêt dans le comptoir d'Alger	1,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »
Effets en souffrance	2,963,821 79
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie	994,436 02
Dépenses d'administration	844,962 24
Divers	26,583 95
Avance à l'Etat sur bons du trésor de la république	50,000,000 »
Total	fr. 526,404,292 69

Passif.

Capital	67,000,000 »
Réserve	10,000,000 »
Réserve immobilière	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation	285,780,100 »
» des comptoirs	14,699,750 »
» à ordre	2,222,545 40
Compte courant du trésor créditeur	56,336,375 64
Comptes courants divers	75,794,[illegible] 55
Récépissés payables à vue	1,[illegible] »
Réescompte du dernier semestre	[illegible]
Dividendes à payer	[illegible]
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	[illegible] 87
Comptoir d'Alger, somme non encore employée au bons du trésor	[illegible] 69
Traites des comptoirs à payer	[illegible] 15
Divers	[illegible] 27
Total	526,404,292 69

On nous écrit :

La banque de France n'a publié qu'aujourd'hui sa situation hebdomadaire; elle continue à présenter des résultats assez favorables. Le numéraire en caisse n'a pas diminué d'une manière sensible. La diminution, depuis huit jours, n'est que de 1,095,071 10 pour Paris, et de 5,080,272 pour les comptoirs. Le portefeuille de Paris n'a augmenté que de 50,048 fr. 58 c., et celui des comptoirs a diminué de 623,604 fr. 87. Quoique la grande échéance double du 15 et du 25 mars se trouve comprise dans cette huitaine, les effets en souffrance n'ont augmenté que de 259,547 64. La banque a recouvré, depuis huit jours, 333,451 71 sur la vente des rentes à la Russie.

Le chiffre des billets en circulation n'a augmenté que de 10,897,300 fr. Ce qui représente sans doute le chiffre des nouveaux billets de 100 fr. qui avaient été fabriqués jusqu'à la date du 30 mars.

Mais la partie importante de la banque est le prêt de 50 millions donné à l'Etat à titre d'avances sur bons du trésor. Il paraît que le compte courant du trésor se trouvait réduit à 8 millions au moment où cette avance a été faite, car, malgré cette somme de 50 millions, le trésor n'est encore porté comme créditeur que pour une somme de 58,336,375 fr. 64 c.

(*Moniteur.*)

—

Le général de Chabannes, ancien aide-de-camp du roi Louis-Philippe, vient d'adresser une lettre au *Journal des Débats*, pour dire qu'il n'est pas vrai que le roi Louis-Philippe fût en marché pour acheter une propriété considérable en Angleterre. Cet officier ajoute :

Je puis en outre affirmer, et toutes les personnes qui ont connu les affaires du roi affirmeront avec moi, que pendant dix-huit ans de règne le roi Louis-Philippe n'a fait aucun placement quelconque en pays étranger, et que, liant l'avenir de sa famille à celui de son pays, il a constitué toute sa fortune sur le sol de France. Il en résulte que loin de pouvoir acquérir des propriétés en Angleterre, il vit au jour le jour, et dans la plus grande gêne, à Claremont, sous le toit hospitalier du roi Léopold.

Ces faits sont déjà acquis à l'histoire. Ils sont incontestables. C'est au nom de la vérité, qui est le besoin de tous, dont la presse indépendante est le refuge, et que tout honnête homme doit proclamer, lorsqu'il est en mesure de rectifier une erreur, que je viens vous prier de publier ces observations.

—

On lit dans le *Journal du Hâvre* du 1er avril :

« Ce matin, notre ville a été mise en douloureux émoi par la nouvelle que des troubles graves avaient éclaté à Lillebonne, et nécessité l'emploi d'une répression sévère. Les détails ne sont encore que sommairement connus, mais les résultats sont des plus affligeants.

« Hier, dans l'après-midi, des attroupements nombreux et tumultueux, dont le motif n'est pas bien déterminé, se sont formés dans les rues de Lillebonne, et n'ont pas tardé de prendre une attitude menaçante. L'autorité, appuyée de la garde nationale et d'un détachement du 69e de ligne, arrivé de la veille, s'efforça, mais sans succès, de les dissiper par la persuasion.

« Loin de céder à ses exhortations, les groupes devinrent hostiles, et passant des clameurs aux voies de fait, lancèrent des pierres aux autorités, et à la force publique. Jusque-là celles-ci avaient opposé la patience et la douceur à ces manifestations agressives ; mais deux coups de feu tirés de la foule, et qui pouvaient devenir le signal d'un massacre, firent un devoir et une nécessité de la répression.

« La loi martiale fut proclamée, et après quatre sommations légales l'ordre fut donné de repousser la force par la force.

« Six personnes furent tuées et quatorze blessés tombèrent sous le feu, et leurs malheureux et coupables complices s'enfuirent dans toutes les directions.

« Ce matin, le citoyen commissaire administrateur de l'arrondissement s'est transporté en toute hâte sur les lieux, accompagné du capitaine de la gendarmerie, et suivi de près par le commissaire près le tribunal civil. Ils ont dû y rencontrer avec un détachement de deux cents hommes expédié de Rouen à la première nouvelle, et que le chemin de fer a déposé ce matin à Nointôt.

« Nous n'avons pas d'autres détails, et ceux qui précèdent sont extraits de journaux démocrates ne pouvant guère manquer de les exagérer, et qui, s'ils soient exagérés, et que la répression douloureuse qu'a légitimée la nécessité d'opposer la force légale à l'emploi de la force brutale, n'ait pas coûté aussi cher à l'humanité. »

—

Paris, le 2 avril.

Les meneurs républicains que l'on compte à Paris, et qui font à eux seuls autant de bruit que tous les autres, sont depuis deux jours dans un affreux désarroi. Le tuile qui vient de tomber sur la tête du citoyen Blanqui, par la publication d'un rapport fait par lui en 1840, sur les associations secrètes, rapport qui fut, assure-t-on, le prix mis par le pouvoir d'alors à sa sortie du Mont-Saint-Michel, a brisé d'un même coup deux ou trois couronnes de princes du peuple (1). On ne va plus avec certains grands agitateurs qu'avec une méfiance extrême, et les soupçons contre les meneurs célèbres sont d'autant plus vifs, que la confiance qu'on avait eue en eux s'était jusque aujourd'hui montrée sans limite.

Je vous dirai plus tard, très-probablement, l'histoire exacte du manuscrit qu'on dit avoir été trouvé dans le cabinet de M. Guizot, avec la plainte criminelle contre M. Libri. Qu'il vous suffise de savoir aujourd'hui que des considérations très-récentes avaient fait à quelques amis des membres même les plus exaltés du gouvernement provisoire, une nécessité de chercher des gages, courtoises ou non, contre certains ultra-exaltés qui ne s'abornaient plus à menacer de la parole. C'est dans ces circonstances qu'est produite la publication dont il s'agit; non pas que l'éditeur du recueil dans lequel elle a paru appartienne à la nuance des membres les plus prononcés du gouvernement provisoire, mais le péril devenait commun à tous les partis honnêtes, et ce n'est pas dans le sein même du pouvoir qu'on a été le moins content de la courageuse initiative prise par M. Taschereau.

Vous connaissez la réponse faite par M. Blanqui aux journaux qui ont reproduit le rapport publié par la *Revue rétrospective*. Cette réponse n'a satisfait personne. Ou M. Banqui est indignement calomnié, ou la pièce publiée comme émanant de lui est authentique. Il avait à dire oui ou non. Il n'a dit ni l'un ni l'autre.

« On savait que la police était en quête, depuis quelque temps, de vieux dossiers relatifs à certains individus, et que l'absence du rapport publié depuis huit ans accaissait beaucoup, quoiqu'il n'eût jamais appartenu aux archives de la police. Ce rapport imprimé est arrivé aux mains de M. Caussidière, autrefois ami politique de M. Blanqui, mais que M. Blanqui a depuis beaucoup dépassé. Par déférence pour un homme qui a joué un rôle important dans les diverses politiques des 15 dernières années, M. Caussidière a envoyé à M. Blanqui, par un tiers déconé, une paire de pistolets et un passeport. M. Blanqui aurait répondu, en paraphrasant un mot célèbre : *Les morts et les absents ne s'engagent pas.* Il est passé à Paris; mais depuis mercredi, il n'a point paru dans un club dont il est président. »

On recommence à semer de mauvais bruits dans Paris. Tant que les élections n'ont point été ajournées, les républicains ne voyaient de danger pour la république que dans des choix trop précipités qui livreraient l'assemblée nationale aux partis anciens, dont l'organisation subsistait, tandis que la révolution trouvait prise au dépourvu et exposée aux trahisons, grâce au maintien du plus grand nombre des fonctionnaires administratifs et municipaux.

Aujourd'hui que les élections sont retardées, on prétend que des impatients s'agitent, pour substituer au gouvernement provisoire, dans son ensemble et dans son entier, un gouvernement plus énergique et plus intelligent des besoins des masses. On parle de complots qui auraient nécessité le doublement des postes ; on parle de projets qui auraient d'autant plus de hâte de se réaliser, que, d'un moment à l'autre, l'armée dont la réconciliation avec le peuple est le vœu de tous les bons citoyens, doit être rappelée dans Paris, dont la garde urbaine et la police vont aussi être définitivement reconstituées.

On ne croit pas aux bruits que l'on répand ; mais c'est déjà beaucoup qu'on les répande. On désigne des clubs où se font des motions qui pourraient être effrayantes si le bon sens des auditeurs n'en faisait soudaine justice. On ne peut pas empêcher certains esprits fiévreux de se laisser aller à leurs instincts maladifs, mais on peut être certain qu'aucune mauvaise pensée ne trouverait assez d'écho dans les masses pour se traduire par des actes dangereux.

Nonobstant la loyale proclamation des journaux les plus avancés et la *commune de Paris* elle-même, les désordres se sont renouvelés contre la *Presse*, les paquets ont été arrachés, dans plusieurs quartiers, des mains des porteurs, et lacérés. Les chefs de tous les clubs sont intervenus dans les assemblées contre un vandalisme, dont la cause réelle est dans les nombreux intérêts que froissent les combinaisons industrielles et financières de M. Emile de Girardin. Il serait déplorable, fatal, à l'approche des élections qu'on pût, à juste titre, accuser la république de se sentir chanceler, si la discussion est ouverte. Mais si la discussion reste libre à Paris, ou du moins si les atteintes à la liberté sont réprimées, il n'en est pas de même dans les départements.

Un commissaire, M. La Riboissière, renchérissant sur M. Emmanuel Arago, ne s'est pas contenté de supprimer une communauté religieuse, il a expulsé tous ses membres individuellement. Ainsi ce que M. Ledru-Rollin ne peut faire lui-même à Paris, se fait en vertu de pouvoirs illimités, donnés par un pouvoir non-seulement limité, mais provisoire! En vain, le gouvernement provisoire ordonne-t-il que les décrets soient soumis à sa sanction, si les décrets des proconsuls sont exécutés sommairement. Le résultat le plus clair de pareils excès est de rendre possible le succès des candidatures, non-seulement de M. Odilon-Barrot, mais encore de M. Thiers.

Là où l'on casse les vitres, vous trouvez presque toujours des garçons vitriers ; et l'on accuse à tort ou à raison les épiciers de pousser, pour le moindre prétexte, aux lampions que chaque bourgeois est tenu de mettre à sa fenêtre, sous peine de passer pour grenadier de la garde nationale. Un de nos poètes a été surpris hier charbonnant les quatre lignes suivantes sur les volets d'un épicier, auquel il venait, bien malgré lui, d'acheter une livre de chandelle destinée à brûler en faveur des patriotes savoisiens.

Que ce soit monarchie ou révolution,
Crie, épicier : Vive la nation !
Si juillet te donna la décoration,
Tu dois à février l'illumination.

—

L'assemblée constituante de 1848 s'ouvrira le 4 mai. C'est le 5 mai 1789 qu'a eu lieu l'ouverture des états-généraux de la première assemblée constituante. Il y aura eu 59 ans jour pour jour d'intervalle entre l'assemblée qui a commencé la révolution et celle qui la complètera.

(1) Nous publierons demain le rapport dont il est question dans cette correspondance, ainsi que la lettre de M. Blanqui.

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 6 Avril 1848.—(Représentation n° 117.)

Les Martyrs,

grand opéra en quatre actes, paroles de M. Scribe, musique de Donizetti.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement, la **chute de la chevelure**, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 c. ; tous les pots portent le cachet et la grille *Mallard*. Dépôt chez M. Crémain, coiffeur, et Rensburg, à La Haye : Kerkhoff, à Amsterdam ; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Des maladies nerveuses et génératives,

OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITÉ MÉDICAL ANGLAIS

SUR LA VIRILITÉ,

De sa débilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35e édition : 180 pages. — Prix : 4 fr., sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.

Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant d'habitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit accordé à l'homme de parcourir.

Le tout *illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, coloriées* démontrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes sans leur état sain et de maladie; avec des instructions pour correspondances et cas particuliers;

par S. L. CURTIS et Ce chirurgiens consultants,

Frith street, Soho-quare, London.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules.

En vente, à Bruxelles, chez **Tarride**, Longue rue de l'Ecuyer, au prix de quatre francs. On expédie contre remboursement. (Affranchir.)

HARAS DE VOLLENHOVEN.

Le Samedi, 15 Avril, à midi, au **Haras de Vollenhoven** près d'Utrecht, il sera procédé par le ministère de Mr VOSMAER, notaire à Utrecht, à la vente aux enchères de quelques JEUNES CHEVAUX ANGLAIS; on pourra obtenir des listes contenant les noms des chevaux et les renseignements nécessaires en s'adressant par lettres affranchies au dit Notaire VOSMAER à Utrecht, au bureau du *Handelsblad* à Amsterdam et du *Journal de La Haye*.

On pourra prendre inspection des chevaux à l'établissement de Vollenhoven le 13 et 14 Avril, depuis 9 jusqu'à 4 heures.

La CRÉOSOTE BILLARD contre les

MAUX DE DENTS,

enlève à l'instant la douleur de dent la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. 2 fr. le flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires : Cérisier, confiseur, Warmoesstraat, 14, à Amsterdam ; Léon Dernisseau, place royale, à La Haye ; Welsch, marchand de galanteries, vis-à-vis le Lion-d'Or, à Bois-le-Duc ; Goorbergh, à Breda ; Schultze, à Gorkum ; veuve Kelder, Breedstraat, à Leide ; Losel Vorstman, à Rotterdam ; Théodore Obelt à Leeuwarden.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 3 Avril.

		Int.	PLUS BAS COURS.	LE PLUS HAUT.	COURS A 4½ h.
Pays-Bas.	Dette active	2½	35½	36⅛	35⅞
	Dito dito	3	39	39⅛	39⅛
	Dito en liquidation	3	—	—	—
	Dito dito	4	52	53	52½
	Dito des Indes	4	—	—	—
	Syndicat	3½	58½	—	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	—	—	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	71	73	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—	—
Russie.	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	49	—	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	49	—	—
	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
Espagne.	Ardoins	5	6⅝	6⅝	—
	Dito intérieur à 6 m.	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		4½	—	—
	Obligations Coll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche.	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	25	26	—
France.	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne.	Actions 1836		—	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal.	Obligations à Londres	3	12	—	—

Bourse de Paris du 1er Avril.

		Int.	COURS 31 mars.	ACCORD.	FIN COURS
France.	Cinq pour cent		—	59 25	58 75
	Trois pour cent, ancien		—	39 25	39 50
	Id. nouveau		—	—	—
Espagne.	Emprunt Ardoin 3 p. c.		—	—	—
	Arr. différée		—	—	—
	Dito dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples.	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas.	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique.	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 3 Avril.

Métalliques, 5 % —. — Naples, 5 % —. — Ard., 5 % 6 ⅝. — Dette Consolidée 2½ —. — Actions de la Banque —. — Emprunt —.

Bourse de Londres du 1er Avril.

3 % Cons. 31 ⅛. — 2½ % Holl. 36, 38. — 4 % fd. 54, 56. — Esp. 5 % 10 ½, 11. — 3 % 19 ½, 19 ½. — Portug. 4 % —.

Bourse de Vienne du 26 Mars.

Métalliques 5 % 74. — Lots de fl. 500, 136. — Lots de fl. 250, 91. — Actions de la banque 1195.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

AU DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE LEYDE.	DE WOERDEN.	DE GOUDA.	DE LEYDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.	ARRIVÉE A ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38	9-45
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11- 2	11- 8	11-19	11-38	11-45
11-45	12-15	—	—	—	12-26	—	12-50	—	1- 5	1-23	1-30
4-30	5- 5	5-19	5-29	5-50	6- 2	6-12	6-32	6-38	6-49	7- 8	7-15
7-30	8- 5	8-19	8-30	8-51	9- 3	9-13	9-33	9-46	9-57	10-16	10-23

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEYDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.	DE HAARLEM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-06	9-13	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1- 7	—	—	—	1-50	2-15
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-03	4-13	4-23	4-40	—	—	5-45
5-30	5-42	6- 2	6- 9	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9- 3	9-10	9-31	9-41	10-00	10-30

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — *Commençant le 5 octobre* 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.						D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.					
Départ d'Amsterd.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Arnhem.		Départ d'Arnhem.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Amsterd.	
h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	
7	45	8	55	10	35	7	10	8	50	10	—
2	55	1	5	2	45	11	30	10	—	2	20
15	27	6	37	8	17	3	35	5	15	6	25

LA HAYE, chez Léopold Loewenberg, *Spui* 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonevelt, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoogstraat*.